

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD249

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier et Mme Louwagie

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La citation de la montagne, incluse dans la rédaction des alinéas 18 et 44, trouve sa justification dans la spécificité montagne reconnue par la loi modifiée n° 85-30 du 9 janvier 1985